



Projet d'égouttage Ronkel

wemmel!

E.R.: Walter Vansteenkiste, p/a J. Bruyndonckxstraat 135, 1780 Wemmel

Contexte du projet

Le Gouvernement flamand a décidé qu'en Flandre, les eaux usées ne peuvent plus se mêler aux eaux de surface, mais doivent être réutilisées après épuration. La Vlaamse Milieumaatschappij (la VMM, la société flamande de l'environnement) est compétente pour l'organisation de cette épuration et a inventorié dans **des plans de zonage** tous les égouts manquants et adaptations encore requises au système d'égouttage et d'épuration (<https://www.vmm.be/data/zonering-en-uitvoeringsplan>).

Le Ronkel a également été repris dans un plan de zonage étant donné que les égouts à hauteur du croisement Ronkel/Dijck se déversent encore dans l'étang et ensuite dans le Molenbeek. Du fait de cette configuration, d'importantes quantités d'eaux usées se déversent dans l'étang et ensuite dans le ruisseau. Il relève de la responsabilité de la commune et du gestionnaire des égouts communaux de **procéder au découplage des égouts** et de remédier au problème de la pollution.

Le 'Projet d'égouttage Ronkel' a dès lors pour but de mettre un terme au déversement des eaux usées dans l'étang et de les raccorder à l'égout de la chaussée de Bruxelles. Les eaux usées seront ainsi séparées des eaux pluviales, lesquelles seront acheminées vers le Molenbeek et l'étang.

Réalisation du projet

Début des travaux et délai d'exécution:

Les travaux débuteront le lundi 3 février 2025. Le délai d'exécution est de 135 jours ouvrables effectifs.

Suivi du projet:

Aspects administratifs et techniques: Bureau Lobelle, établi à Jabbeke
Entrepreneur: Firme Windey, établie à Hamme

Nuisances:

Les nuisances pendant les travaux d'égouttage sont malheureusement inévitables. En raison de la pauvreté du sous-sol, les nouveaux égouts seront posés sur des fondations en pieux. En particulier :

- Avant l'installation des égouts, 855 pieux de gravier seront d'abord placés dans le sol. Cette opération sera effectuée à l'aide d'une machine spécialisée (voir photo), de sorte qu'il sera possible de placer environ 35 pieux par jour.
- L'installation des pieux de gravier (mise en place - fourniture - enlèvement) prendra donc environ 25 jours ouvrables.

Malheureusement, les travaux aux égouts provoquent inévitablement des nuisances. En collaboration avec l'entrepreneur et le bureau d'étude, l'administration locale met cependant tout en œuvre pour limiter le plus possible ces nuisances.



Planification :

Semaine 6 (3-9 février 2025) :

Début des travaux avec signalisation, cabane de chantier ...
Démolition de l'asphalte dans le Ronkel (les chemins piétonniers seront conservés).

Semaine 7 (10-14 fév. 2025)

Début des pieux de gravier

Les travaux commenceront à la maison numéro 100 et se poursuivront vers l'intersection Dijck / Ronkel. Les travaux se déplaceront ensuite vers l'intersection Chaussée de Bruxelles, vers le parking de la salle de sport.

Dès que les pieux de gravier auront été placés entre la maison numéro 100 et l'intersection avec le Dijck, les travaux sur les égouts commenceront immédiatement à cet endroit. De cette manière, le tronçon en cul-de-sac du Ronkel pourra être atteint le plus rapidement possible.

Communication :

Les habitants qui seront directement impactés par les travaux seront tenus au courant de l'avancement et du planning des travaux par le biais de **lettres d'information**. L'administration locale compte sur la compréhension de tous pour pouvoir mener à bien ce projet.

Mobilité:

Il va de soi que le Ronkel ne sera pas accessible au trafic de transit pendant les travaux. Le hall des sports restera accessible par l'Obberg et le Dijck. Pendant la durée des travaux, le Dijck sera ouvert à la circulation dans les deux sens entre l'avenue des Etangs et le Ronkel.

Dans la mesure du possible, l'accès sera garanti aux riverains en permettant la circulation locale. Des informations spécifiques seront communiquées à ce sujet aux habitants concernés en fonction du déroulement des travaux.

Coût des travaux:

Le coût des travaux est estimé à 2,2 millions d'euros.
La VMM prévoit une subvention de 1 million d'euros.

Règlement sur la taxe de recouvrement:

La commune de Wemmel applique le règlement communal sur la taxe de recouvrement. Pour ce projet, cela signifie que les frais consentis pour l'aménagement du trottoir peuvent être recouvrés auprès des propriétaires riverains, et ce à concurrence de maximum 100 € par mètre courant.

Le règlement sur la taxe de recouvrement est disponible sur le site Internet de l'administration communale à l'adresse <https://www.wemmel.be/fr/taxederecouvrement>.

Conduites d'utilité publique:

Les conduites d'utilité publique de la rue ont été rénovées en 2024. Il est cependant possible que des adaptations et extensions mineures doivent encore être réalisées en fonction des travaux aux égouts.

Plans d'exécution du projet:

Les plans d'exécution sont disponibles sur le site Internet de la commune (www.wemmel.be).

Coordonnées:

Entrepreneur

Windey
Zwaarveld 51, 9220 Hamme
052/48.40.11
info@windeynv.be

Auteur du projet – Coordinateur de sécurité

Lobelle
Gistelsteenweg 112, 8490 Jabbeke (Varsenare)
050/30.00.30
info@studiebureau-lobelle.be

Gestionnaire des égouts

FARYS
078/35.35.88

Commune de Wemmel

Service Technique
patmob@wemmel.be
02/462.11.20

Intervention urgente des entreprises d'utilité publique

Fluvius – odeur de gaz: 0800/65.065
Fluvius – électricité: 078/35.35.00
Farys – Eau potable et égouts: 078/35.35.88
Proximus: 0800/22.800
Telenet: 015/66.66.66